**ASSOCIATION KALLPA**

**CENTRE JEUNESSE ET EMPLOI INCLUSIF - CJEI**

**LA PANDÉMIE DE COVID-19 POURRAIT ENTRAÎNER UNE RÉCESSION ÉCONOMIQUE, SELON LE FMI ET LA BANQUE MONDIALE**

Pour le FMI et la Banque mondiale, une récession se profile qui pourrait dépasser celle qui a suivi la crise financière en 2008. Pour Kristalina Georgieva, directrice générale du FMI, les mesures prises par certains gouvernements ont étécouronnées de succès et elle prédit que la reprise sera possible en 2021.

Depuis plusieurs semaines maintenant, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale mettent en garde contre les conséquences économiques de la pandémie du Covid-19. Malgré cela, aucun des deux organismes n'a voulu fournir une estimation des pertes globales qui seront générées par la crise sanitaire mondiale.

Pour éviter un effondrement plus importantde l'économie, la directrice générale du FMI appelle à la solidarité des pays. ***"Le coût humain de la pandémie du coronavirus est déjà incommensurable et tous les pays doivent travailler ensemble pour protéger les populations et limiter les dommages économiques",*** a déclaré Kristalina Georgieva.

À cet égard, le président de la Banque mondiale, David Malpass, a appelé à un moratoire sur le paiement de la dette officielle des pays les plus pauvres et les plus vulnérables. Il a également insisté sur la mise en œuvre de réformes qui permettraient de raccourcir le temps de reprise.

***"Les pays doivent agir rapidement pour stimuler les dépenses de santé, renforcer les filets de sécurité sociale, soutenir le secteur privé et contrer les perturbations du marché financier"***, a déclaré M. Malpass.

Selon les données du FMI présentées le 19 mars, l'Amérique latine serait l'une des régions les plus touchées économiquement par la crise du COVID-19 et une récession était donc possible. "La reprise que nous attendions il y a quelques mois ne se produira pas et un scénario de croissance négative en 2020 n'est pas exclu", écrit Alejandro Werner, directeur du FMI pour l'hémisphère occidental, sur le blog de l'agence.

**I. Impact / effets de la pandémie sur les bénéficiaires du projet**

**Comment ce projet en particulier sera affecté.**

L'impact principal se fera sentir dans le domaine de l'emploi. En raison de la récession économique de toute l'année 2020 et du début de 2021, il y aura de nombreux licenciements et moins d'emplois pour les jeunes en situation de handicap. L’inclusion socio-économique de cette population ne pourra donc se concrétiser.

Dans le cas de Cusco, l'impact sera le plus important, puisque presque toute son économie et son offre de travail est basée sur le tourisme, secteur le plus touché par cette crise mondiale. Cependant, d'autres mesures d’insertion professionnelle seront adoptées en coordination avec le METRIDIS, qui veillera à ce que les gouvernements locaux embauchent des personnes en situation de handicap dans des postes opérationnels.

**Nous pensons qu’à long terme l’impact sur la population des personnes en situation de handicap sera :**

* une augmentation de l'exclusion sociale. Il est nécessaire de sensibiliser et de rendre visible les droits individuels et collectifs d'accès aux services, de manière équitable, face à la pandémie.
* une augmentation du chômage et/ou des licenciements.
* un déclin du marché du travail pour les personnes en situation de handicap.
* une moindre capacité économique dans leurs foyers.
* une réduction des programmes sociaux.
* un excès de contrôle pour l’accès aux espaces de formation, à la Maison des jeunes de San Juan de Miraflores.
* une recherche accrue d'emplois informels et précaires.

Bénéficiaires du CJEI. Jeunes en situation de handicap.

- Incertitude des jeunes en situation de handicap, qui ont été insérés dans un poste de travail, à pouvoir continuer dans l'entreprise, ou à passer en tête de liste des licenciements.

- Des problèmes psychologiques apparaissent, qui conduisent à l'anxiété, la tristesse, le désespoir de se voir empêchés de travailler et cette même immobilité sociale aggrave les symptômes. Il leur est nécessaire d’avoir un outil virtuel tel qu'une application pour un soutien psychologique.

- Les compétences et les comportements qui ont été développés dans les ateliers se perdent peu à peu par le manque de pratique, de suivi et de conseils personnalisés de la part de l'équipe technique.

- Par crainte de la contagion de COVID-19, la participation des jeunes en situation de handicap aux ateliers et aux conseils va diminuer.

- Les parents de personnes en situation de handicap n'ont pas pu poursuivre la formation dans les ateliers qui leur étaient destinés, afin qu'ils soient capables de comprendre et de gérer les comportements qui aident leur enfant dans son autonomie personnelle.

- Les entrepreneurs qui participaient aux ateliers n'ont pas pu achever leur processus de formation, et ceux qui devaient soutenir leur plan d'entreprise pour entrer dans la pépinière ont été empêchés de le faire.

- Les entrepreneurs qui avaient déjà une entreprise en fonction et qui bénéficiaient d’un suivi de conseil en entrepreneuriat ont cessé d'offrir leurs produits ou services.

- Certaines entreprises vont disparaître parce qu'elles se mettent à vendre leurs équipements, leurs instruments, leur matériel, etc. pour survivre dans cette crise. C'est pourquoi il est important de stimuler l'esprit d'entreprise afin de répondre à l'économie familiale.

- Concernant leur santé, car les jeunes en situation de handicap ont d'autres maladies qui nécessitent des soins, en raison de la situation qu’a généré le COVID-19, leurs différentes thérapies de rééducation et autres sont laissées de côté.

Les besoins les plus urgents après la quarantaine :

- Obtenir un emploi afin de disposer de ressources économiques pour couvrir les dépenses de la famille des jeunes en situation de handicap (nourriture, services, santé, etc...)

- Entreprendre ou créer une petite affaire au jour le jour (un revenu fixe), une micro-entreprise qui leur permette de subvenir à leurs besoins essentiels (vendre leurs produits).

- Assister aux ateliers et aux formations où ils développent leurs compétences en matière de socialisation, de contrôle des émotions (stress, gestion de la colère). Ou par la télé-psychologie (soutien émotionnel).

- Intérioriser les pratiques d'auto-soins pour la prévention et la protection contre le COVID-19, chez les jeunes en situation de handicap et leurs familles. Et mettre en place des mesures sanitaires pour prévenir la propagation dans les espaces du CJEI et de formation.

- Insérer par la formation les jeunes en situation de handicap mental.

**II.** **Face à tout cela, voici notre proposition de réponse, sans perdre de vue le but du projet.**

**Approche d’adéquation dans les activités du projet AKG**

**1.** Afin d’assurer le développement des activités du projet, pour les bénéficiaires et l'équipe technique du CJEI, trois protocoles seront adaptés en fonction de leur langage et de leur niveau de compréhension (handicap):

**.** D’abord, prendre soin de la santé par la prévention et la protection contre le COVID-19, tels que le lavage des mains, le masque, le nettoyage, la distance, etc... pour garantir l'intégrité des bénéficiaires. Il sera nécessaire de disposer de kits de produits basiques d’hygiène personnelle pour les bénéficiaires, l’équipe technique et les animateurs. Les kits seront également apportés dans les lieux où les services du projet sont réalisés.

**.** Apporter un soutien psychologique aux bénéficiaires et aux familles face aux situations de stress, d'anxiété, de peur, provoquées par le COVID-19.

**.** Éduquer sur le plan financier les familles et/ou les bénéficiaires afin qu’ils soient capables de faire face aux dettes et/ou aux besoins économiques.

. Assurer un accompagnement personnalisé aux utilisateurs en situation de handicap dans les services d’orientation professionnelle, les ateliers pour la recherche d’emploi et l’entrepreneuriat.

**2.** Pour atténuer de manière significative l'impact et les risques de contamination du COVID-19 sur l’équipe et les participants, les activités seront adaptées de manière suivante :

**.** La stratégie de réduction des risques comprend un changement de comportement par rapport à sa propre santé et à l’intériorisation des mesures visant à se protéger à la maison, au travail et dans l’entreprise, avec pour priorité de garantir sa santé.

**.** Une coordination avec les centres de santé sera mise en place afin de donner des formations sur les questions liées à la prévention du COVID-19 et de développer des activités de prévention et de protection pour l'équipe du projet et les membres des associations qui militent pour les droits des personnes vivant en situation de handicap.

**3.** Développement de matériel de communication et d'information (bannière, triptyque, dépliant) à remettre aux bénéficiaires, à publier dans les espaces virtuels et accrocher dans les espaces où se déroulent les ateliers, en respectant le protocole d'action où les mesures de prévention contre la contagion COVID-19 sont prises en compte dans les processus de formation.

**4.**  Proposition de créer une APP Télé Psychologie - CJEI, afin de soutenir les jeunes en situation de handicap et leurs familles dans différents domaines. Nous sommes en train de voir les exigences et les coûts pour faire la proposition.

**5.** Nous devons nous doter d’au moins 2 CPU et d’un ordinateur portable, qui permette l’utilisation des outils de télé-travail *)* et acheter : 2 caméras vidéo HD pour PC, 2 microphones et 2 haut-parleurs, ainsi que 2 grands moniteurs pour la formation virtuelle, la téléconsultation et le télétravail.

**6.**  Mettre à jour les données d’internet pour les utilisateurs en situation de handicap en prévision de processus individualisés d'accompagnement et de suivi.

**Se référer aux critères de prévention et de protection mis en place contre le COVID-19 dans le POA, les points d’action de l'année 01 et pour l’année qui vient.**

Si AKG et la Fédération nous permettent d'apporter de plus grands changements dans le projet pour développer de nouvelles lignes de travail ou des actions pour faire face à la crise sanitaire avec le même budget, nous pourrons faire connaître notre expérience en matière de prévention et de promotion de la santé.

Notre priorité est d'assurer la protection de tous nos bénéficiaires afin que l'impact et les conséquences de cette crise sanitaire soient moindres, en garantissant et en fournissant les ressources nécessaires à la protection de nos équipes techniques du CJEI.

**Le projet réalise un travail à distance avec les bénéficiaires.**

De nombreuses familles et bénéficiaires sont connectées à des médias tels que la télévision, la radio et les téléphones portables. Seulement 65 % environ ont accès à l'internet à partir de leur téléphone portable.

Voici ce qui se fait par le biais du téléphone portable :

• Appels de suivi aux personnes qui ont un contrat de travail pour leur apporter un soutien émotionnel et un appui pour prendre soin d'elles-mêmes.

• Appels de soutien émotionnel aux personnes en situation de handicap et à leurs familles, qui ont besoin d'une aide psychologique (anxiété ou stress).

• Conseil personnalisé aux entrepreneurs pour compléter la réalisation de leur plan d'entreprise. Mené par les animatrices du cours.

• Conseil aux entrepreneurs qui ont déjà leur entreprise en marche afin qu'ils ne vendent pas leurs outils, matériels, ou intrants, etc... et garantir ainsi la continuité de leur affaire.

• Coordination et réunions virtuelles avec les membres du réseau des personnes en situation de handicap, où ils échangent des informations et des contacts avec les programmes sociaux et de protection de l'État.

**III. Quels seront, selon vous, les effets à long terme de la pandémie sur votre organisation ? Comment le COVID-19 pourrait-il affecter les activités du programme ou l'orientation organisationnelle ?**

L'impact au Pérou pourrait être catastrophique si le système de santé s'effondre face à la pandémie du COVID-19, car nous avions déjà des problèmes de santé tels que l'anémie chez les enfants et les personnes âgées, les infections respiratoires aiguës (IRA), la dengue, la tuberculose, les problèmes de santé mentale et la violence familiale (selon une étude du MINSA (Ministère de la Santé) de novembre 2019). En outre, les fournitures, les médicaments et le mobilier des établissements de santé sont limités et si le système de santé s'effondre, les personnes ayant moins de ressources ou en situation de vulnérabilité (personnes en situation de handicap) en subiront les conséquences sur leur santé et leur économie familiale.

Face à tout cela, Kallpa possède une vaste expérience dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé dans le cadre de son thème "Écoles et communautés en santé". Grâce à la formation du réseau multisectoriel, un accord-cadre a été conclu entre les secteurs de la santé et de l'éducation, dont bénéficient désormais 60 000 écoles du pays et ce, depuis 2002. Nous avons également, depuis 1991, l'expérience de notre intervention avec des projets d'urgence, au cours de campagnes de prévention, visant à promouvoir des modes de vie sains, lors de l'épidémie de choléra,

Après l'isolement social obligatoire, la population aura changé, il est probable que nous devrons vivre avec la peur de l'infection COVID-19. Dans ce nouveau scénario, notre axe d'Emploi et d’Entrepreneuriat des Jeunes sera maintenu mais il devra intégrer et être compatible avec l'axe thématique des Communautés et Ecoles en Santé. Les projets viseront à protéger les personnes en répondant aux normes internationales pour garantir la santé et l'intégrité de la population bénéficiaire.

**Comment cela pourrait-il affecter la mobilisation des fonds, le paiement du personnel ou d'autres questions opérationnelles ?**

La crise économique qu’a généré le COVID-19 rend plus nécessaire que jamais le maintien de la collaboration économique de la part des partenaires et des donateurs coopérants, autant que ce soit possible. Nous pensons que c'est un engagement de tous de pouvoir aider, prévenir et protéger les bénéficiaires dans cette crise sanitaire, sociale et économique, grâce aux activités et programmes en processus de développement. C'est pourquoi nous avons apporté des modifications (adaptations) au POA du projet pour cette période, en espérant que AKG et la Fédération Genevoise de Coopération les approuveront et que nous pourrons poursuivre notre travail dans le cadre sanitaire du COVID-19.

Les équipes des CJEI (Cusco et Lima) et l'équipe de Kallpa maintiennent leur engagement pour adapter les questions de prévention et de protection contre COVID-19 et commencer, dès que possible, leurs activités quotidiennes afin d'aider les groupes les plus vulnérables et à risque, telles que les personnes en situation de handicap.

Face à cette situation difficile, Kallpa respecte la réglementation légale du travail décrétée par le gouvernement péruvien dans le cadre de l'état d'urgence national. Car nous sommes une organisation qui veille aux droits du travail des groupes vulnérables pour lesquels nous travaillons, ainsi que de notre personnel, en cohérence avec ce que nous prêchons en matière d'emploi et d’entrepreneuriat.